



## MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY

Aux personnes concernées par les trois règlements de concordance au Schéma d'aménagement et de développement révisé visant la Municipalité de Chertsey.

### AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite Municipalité, QUE :**

1. Lors de la séance ordinaire tenue le 15 juillet 2019, le conseil a adopté par voie de résolutions les trois projets de règlements de concordance au Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Matawinie :
  - Résolution n° 2019-272 : Projet de règlement modifiant le Règlement de zonage 424-2011 afin d'intégrer les nouvelles dispositions du Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Matawinie, concernant les normes relatives aux distances à respecter entre des contraintes anthropiques et des usages sensibles, ainsi que l'affichage aux abords des routes principales du réseau supérieur;
  - Résolution n° 2019-273 : Projet de règlement modifiant le Règlement du plan d'urbanisme 416-2011 afin d'inclure un nouveau PIIA sur l'affichage aux abords de la route 125, et ce, suivant l'entrée en vigueur du règlement 194-2018 de la MRC de Matawinie ayant pour objet de modifier son Schéma d'aménagement et de développement révisé;
  - Résolution n° 2019-274 : Projet de règlement modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 455-2013 afin de prescrire un PIIA pour les enseignes permanentes rattachées ou non à un bâtiment aux abords de la route 125, le tout afin d'intégrer les nouvelles dispositions du Schéma d'aménagement et de développement révisé concernant l'affichage aux abords des routes principales du réseau supérieur.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le jeudi 12 septembre 2019, à 19 h, à la salle communautaire de Chertsey au 333, avenue de l'Amitié. Au cours de cette assemblée, les projets de règlements seront expliqués et les personnes et organismes qui le désirent pourront s'exprimer.
3. Les projets de règlements ne contiennent aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
4. Les projets de règlements sont disponibles au public, à l'adresse Internet de la Municipalité [www.chertsey.ca](http://www.chertsey.ca) et auprès du Service du greffe de la Municipalité, du lundi au vendredi, entre 8 h et 16 h.

DONNÉ À CHERTSEY ce 14<sup>e</sup> jour du mois d'août 2019.

Linda Paquette  
Directrice générale et secrétaire-trésorière